Our dermis le 60ct. 1912 Je soumque Jean Vernay, Ingent a la 7º ci.
du 131, en 2 Infa: certife nu mon housen la mait de ce qui suit: Sont de l'Evole spéciale Muletonie le 1 sant 1914 comme 1/lientement, p'réjaignes le 37 mg mg de hany august tais affects; aux A. Porte Je pui part aux premieres exammentes aux combats de l'élicourt, de Morhange aux dures journees de la Valer du thousant pur a fut la tomme. Albert. Chingues. Dompierre . Hibertine et Fongvillers -C'est pendant les marches que revent lier à la velire que je fusiva eux le 2 Kavecule an Cantonnement a Yamechon from Entite dont per roughour depress que, lungs. Wigue a Doullens, pura Beauvais, je rejoiques mon depot en detembre 1914.

Te far emplaye ggs. temps on l' mote. In la my jetais dans une C'e au pe de connain class 15. c'aut monte et rommis a'un personne, aun au capitaine réperte tres du riginie tis severe- Je fur emore hospitalie Cofferin de resure venant d'un Etat Major à hourges pour cette Entente muio membanen linde mes colliques, le s/licatement tenages it je panide les certificats des médicies. J'en anuen sofficer ungage fut de neute un sorti aun um Convalenceme et en Juni je desaccord and moi - Du reste of avaisance netrou any mal compose it moi que rejoiques le 95 eur 2 Infi auguel j'avaireté. à clais jamais pani par la canrue, affect sur ma Demande, ata rente d'une fitaisty: tentide les excurse lemandede renfort-Enfin les conditions de guerre avacent bien Le n'étais pas quere, et à pune arrive change depecis 1914. et je me trauvai un a mon houseau porte, la cenatione de pen di payre are melien d'inqui nouve mon régime me provoqua une rechute. et d'une faule d'Etats "a Journie - Livelque, hianmonis, apres qq. fours direpos je uns que javais neigliges un fient njoiques ma ca: la que (Capit. abrioux.) d'reidement repens par le Capitaine. a la Redoute du Bois Bruti. Je voyais leja Touts mes phrans etaint étudies: ayais que mon Capitaine était mal in premionie dit un jour à mon collègue fet combien par ceretard. Dureste les ficheles d'apieurs fi'm'en repens) " Des pareils à Vans en our qu'an me faisait prenère, m'entraient render plus d'un antémilitareste - maphran besucauf de mon activité. fut rapporte au Capetaine et citée :

" La Carerne ut un Jayer d'ornhauite tanute '2 Vour i tuy pas à vote place, cette went Comment moi, d'une famille d'officeriet Vous etes compable de un pas vous être officer moi memi. amais- je pu commain Jendre a votre porte en cas d'alerte " En somme il un fallait plus que un preting Pat dwant mon allure course il ajano In Dureste votre section a besoin d'etre L' J'willet à 24 l'unemi fit san attaque Murville .- Vous vie comber de un de ses nu la Tete a' lache. - La Cui etait en abris" this we fit riques cet orde usede et ma section occupant la orbis d'Esta Je m'y rendis de mite et nous finis monabie clart me un bayan quipartais I emon plusieurs joiers de reserve, pues d'eux pour reneuve chez le Capitaine des jours de lique à la . l'atte d'oie". une quingaine de m. de la sutrace. Sinfin' nous reviewes aux meines place La canonnade sur la ganche me renulla. mon ordanuame que portait mon race У п'стерай, ами ди том огостами me demanda: , Faut il mette voraface le rowathome. puis j'attendés. Danne dans l'abri " Ye ne reflicher par - bres section, il un tom bait qu'un obus pari fatique des units de veille je repondis par là pas un coup de funt -" Comme Vous Voudrez" \_ et moila. Javail-il alerte? J'allendis devant pourquoi j'ai perdu mes galons et mon entre un ordre du Capel. Hu un que ma carrier est busico -Vint par, mais au jour il un fet Hetait & a gh l'agent le l'eine appeler.

Vint me chercher la part de Capit. qui une montia le papier que j'avais rèque : " Vous owy fait un refus d'obeinance - Je fait une plainte en Consil de guerre! Mon Commawant it man Colour de Belut hansmirent surplement - Luanta moi, je ue me rendont compte de neir, étourde pais vette fataliti - Je comparus a Commeny au Council de querre de la 10 . D. I. Mon Defensen In anuait de l'acquitement un comprenant Les que l'accus ation soit allèe recharge te premier motif: he seet pas render à son to en plus du rumi : Refus d'obecisaux devans l'unemi - ye fir manvair impremon respondant a puni, ave une Barbe d'un mois. on ne m'avait pardonné le tempsa D'un repressor. Halque'ula, malque mon las Aque vint m'accuse, le upus d'obcinament Malgre ula fétais destitue - money soldat an 1966 ace je remontai le lendemain 26 Jullet. an haird dilly- Evacue pour Dipheriele 200 Anoune au 92 Balos. fi mis pane Caporales right of ai en mon heret a chifte hection an to

~ 7 Decemb 191) EXTRAIT MINUTES DII GREFFE COUR D'APPEL DE PARIS Par arret en date da / Secundo 1917 , la Chambre des mises en accusation a réhabilité le nommé Vernay Jean Comain agé de 13 ans, né à Chantille and & farmet Sher to I puillet demeurant o Versailles ( 000) condamné le 14 juillet 1915 par le Consent à que un ste 15 hiring Shift matiliment a la ferri dela destitution PROCUMEUM GÉNÉRAL pour a iste pa rende à son forte au cas Salerte intemps query aux armeis. POUR EXTRAIT CONFORME : Délivre à la requête de M. le Procureur Général, LE GREFFIER EN CHEP,

17 17721. - imp. Rancet Presso 1(7, P.

## Les événements de 1915

## Témoignage de Jean Vernay

## Aux armées, le 6 octobre 1917

Je soussigné Jean Vernay, sergent à la 7<sup>ème</sup> Compagnie du 134<sup>ème</sup> d'infanterie, certifie sur mon honneur la véracité de ce qui suit :

Sorti de l'Ecole Spéciale Militaire le 1<sup>er</sup> août 1914 comme sous-lieutenant, je rejoignis le 37<sup>ème</sup> d'infanterie de Nancy, auquel j'étais affecté aux Avants-Postes. Je pris part aux premières escarmouches, aux combats de Réchicourt, de Morhange, aux dures journées de la vallée du Thaunon ; puis ce fut la Somme, Albert, Chuignes, Dompierre, Hebuterne et Foncquevillers.

C'est pendant les marches qui eurent lieu à la relève que je fus évacué le 2 novembre au cantonnement à Famechon pour une gastro-entérite dont je souffrais depuis quelques temps. Soigné à Doullens, puis à Beauvais, je rejoignis mon dépôt en décembre 1914.

Je fus employé quelques temps à l'Inst. de la classe 15, étant inapte et soumis à un régime très sévère. Je fus encore hospitalisé à Bourges pour cette entérite muco-membraneuse et je possède les certificats des médecins. J'en sorti avec une convalescence et en juin, je rejoignis le 95ème d'Infanterie, auquel j'avais été affecté sur ma demande, à la suite d'une demande de renfort.

Je n'étais pas guéri et à peine arrivé à mon nouveau poste, la cessation de mon régime me provoqua une rechute. Néanmoins, après quelques jours de repos, je rejoignis ma compagnie : la 9ème (Capitaine Abrioux), à la Redoute du Bois Brûlé. Je voyais déjà que mon capitaine était mal impressionné par ce retard. Du reste, les pilules d'opium qu'on me faisait prendre m'enlevaient beaucoup de mon activité.

Bref, j'étais dans une compagnie où je ne connaissais personne, avec un capitaine réputé très dur (officier de réserve venant d'un Etat-Major). Un de mes collègues, le sous-lieutenant Ferroyer, ancien sous-officier rengagé, fut de suite en désaccord avec moi. Du reste, j'avais une section assez mal composée et moi qui n'étais jamais passé par la caserne, j'étais toujours tenté de les excuser.

Enfin les conditions de guerre avaient beaucoup changé depuis 1914 et je me trouvais un peu dépaysé au milieu d'engins nouveaux et d'une foule « d'Etats » à fournir. Quelques-uns que j'avais négligés me firent décidément repérer par le capitaine. Toutes mes phrases étaient étudiées : ayant dit un jour à mon collègue (et combien je m'en repens) « Des pareils à vous en ont rendu plus d'un antimilitariste », ma phrase fut rapportée au capitaine et citée : « La caserne est un foyer d'antimilitarisme ». Comment moi, d'une famille d'officiers et officier moi-même, aurais-je pu causer ainsi ? En somme, il ne fallait plus qu'un prétexte. Il vint.

Le 7 juillet à 2 heures, l'ennemi fit son attaque sur la Tête à Vache. La Compagnie était en réserve et ma section occupait les abris d'escouade. Mon abri était sur un boyau qui partait d'eux pour se rendre chez le capitaine, à une quinzaine de mètres de la section. La canonnade sur la gauche me réveilla. Je m'équipais, ainsi que mon Ordonnance, le soldat Bossa, puis j'attendis. Dans le secteur, il ne tombait qu'un obus par ci par là, pas un coup de fusil.

## Carnet de route

Y avait-il alerte? J'attendis devant mon entrée un ordre du capitaine. Il n'en vint pas, mais au jour, il me fit appeler.

« Vous n'étiez pas à votre place cette nuit. Vous êtes coupable de ne pas vous être rendu à votre poste en cas d'alerte ». Et devant mon allure étonnée il ajouta : « du reste votre section a besoin d'être surveil-lée. Vous irez coucher dans un de ses abris ». Et il me fit signer cet ordre. Je m'y rendis de suite. Et nous fîmes encore plusieurs jours de réserve, puis les jours de ligne à « la Patte d'Oie ». Enfin, nous revînmes aux mêmes places. Mon Ordonnance, qui portait mon sac, me demanda : « Faut-il mettre vos affaires dans l'abri ? » Je ne réfléchis pas. Très fatigué des nuits de la veille, je répondis « Comme vous voudrez » - Et voilà pourquoi j'ai perdu mes galons et que ma carrière est brisée.

Il était 9h – A 9h, l'agent de liaison vint me chercher de la part du capitaine, qui me montra le papier que j'avais signé : « Vous avez fait un refus d'obéissance. Je fais une plainte en Conseil de Guerre ! ». Mon commandant et mon colonel de Belut transmirent simplement. Quant à moi, je ne me rendais compte de rien, étourdi par cette fatalité. Je comparus à Commercy, au Conseil de Guerre de la 16ème D.I. Mon défenseur m'assurait de l'acquittement, ne comprenant pas que l'accusation soit allée rechercher le premier motif : « ne s'est pas rendu à son poste », en plus du second : « refus d'obéissance devant l'ennemi ». Je fis mauvaise impression, répondant à peine, avec une barbe d'un mois. On ne m'avait pas donné le temps de me reprendre. Malgré cela, malgré mon capitaine qui vint m'accuser, le refus d'obéissance ne fut pas maintenu et j'eus deux voix sur cinq. Malgré cela, j'étais destitué pour le premier motif, envoyé soldat au 56ème, où je remontai le lendemain, 26 juillet, au Bois d'Ailly. Evacué pour diphtérie le 20 septembre et revenu au 9ème Bataillon, je suis passé caporal et sergent. J'ai eu mon brevet de chef de section au [...] comme chef de demi section, sous-officier et je suis à la 7ème compagnie. Je ne puis passer officier tant que le jugement du Conseil de Guerre n'aura pas été abrogé.

Aux Armées, le 6 octobre 1917.

Jean Vernay

La Canrue est un fage d'antinuile tarinte ? aux drives la 6 Oct. 1912 Comment usi, d'une famille d'offices e ofice wor meni , ourais - je pu ca Je sounge han Vernay, Suguet a ta 7 ? coi. En somme it in follait plus qu'un prete du 134 em o hofe: certife nu man ho la mout de le que met: 27 Juillet a 24 l'inneme fit som alla nur la Tete a Vache - La Cui chait es lost de l'Esol speriale lutetain le 1º0 upide it ma section occupant habride, comme s/lientuant, fi rejuiquis le 37 mg honabie clait me un bayace quiparla; de hany august j' tais affecte; aux A. To d'eux pour se resure chez le Capitaine To pur part and premieries exam quingaine de me de la suchi aux combati le historeure, de Morkange as conounade sur la gambe mer our dures journeis de la Value du Man У шедирай, ами ди шам огова purice fut la tomme. Albert. Chinignes. Le rollat Bona. fuit fallendis . Done Dompierre Hebuterne et Fongvillers beturn it is tam bait qu'un obus pari C'est pendant les marches que curent lien par là pas un coup de funt à la relive que je fuseva cue le l'havente Javail il alerte? Y'attendi dinant an Cantonnement a Tamechon fromme mon entir un ordre du lagel. Ha un Entite done peroupois depuis que laugo. unt per, mais au jour il un fit Signe a Doullers, peur à Beauvair, se rejoiques mon depot en detember 1914.